

cette commission dont il est question dans le discours du Trône, je vois que les faits ont été faussement représentés. Si j'en crois ma mémoire et ce qui a été dit dans les journaux, cette commission aurait été nommée sur un rapport du premier ministre disant qu'une motion faite dans cette Chambre sur la question chinoise avait été retirée sur la promesse du gouvernement de nommer la dite commission. Cela est tout à fait inexact, et je suis surpris de voir que l'honorable monsieur ait si vite oublié les faits de la dernière session, ou qu'il se soit fié à sa mémoire sans référer aux documents.

Il est bien vrai que l'honorable monsieur s'est servi de son langage le plus insinuant et le plus persuasif pour faire retirer la motion. Il est bien vrai qu'il a demandé à mon honorable ami qui est un de ses partisans et qui insistait fortement pour faire adopter sa motion, de la retirer, mais il n'a pas réussi. L'auteur de la motion insista et le premier ministre suggéra certaines légères modifications dans les termes de la motion ou de l'amendement de l'honorable député de Grey-Nord (M. Allen), et avec ces modifications la motion passa.

Ainsi cette commission est bien loin d'avoir été nommée en vertu d'une promesse du gouvernement, car nous avons unanimement décidé "que dans l'opinion de cette Chambre, il était expédient de passer une loi pour restreindre ou régulariser l'émigration chinoise dans la Confédération canadienne." Voilà où en était la question à la fin de la session; et aujourd'hui on nous apprend qu'une commission a été nommée, que le rapport est presque terminé, et qu'il nous sera soumis durant la session.

Cela veut probablement dire que ceux que la question intéresse verront le rapport mais non le projet de loi qu'on devait nous soumettre, qu'il était convenu qu'on nous soumettrait. Je crois que la présentation de ce rapport ne devrait pas être retardée. Il y a au moins un membre du cabinet, — l'honorable secrétaire d'Etat, qui est en même temps commissaire — qui ne peut pas admettre la nécessité d'un retard. Ainsi, j'espère que le rapport nous sera soumis, non pas pendant la session seulement, mais de suite, afin que nous soyons en position de nous mettre au courant de la question dans le sens de cette résolution de la Chambre dont je viens de parler.

L'honorable député de Cumberland a naturellement fait un gracieux éloge de son prédécesseur, duquel il me sera permis de dire, qu'il nous manque pendant cette session. Sa disparition de cette Chambre est le résultat pratique de la position prise de ce côté-ci de la Chambre, à la dernière session. Nous avons maintenu que la double position que ce monsieur occupait était inconsistante et inconvenante. L'honorable député de Bothwell (M. Mills) proposa une résolution, déclarant que cet état de chose ne pouvait pas durer. L'honorable monsieur s'opposa à cette résolution, et il a été soutenu par sa majorité ordinaire. Mais immédiatement après la session, notre politique prévalut et le double emploi cessa. Le poste de ministre des chemins de fer n'a pas eu de titulaire depuis longtemps — depuis plus de deux ans, si nous en exceptons la durée de la session. Et même pendant une grande partie de la session, beaucoup de membres de cette Chambre étaient d'opinion que le poste n'était pas rempli, du moins par un député. Pratiquement, il n'y a pas eu de ministre des chemins de fer.

Cela nous importe quelque peu, surtout lorsque d'importantes transactions ont lieu relativement au tracé du chemin de fer Pacifique ou à d'autres questions, qu'il y ait un ministre des chemins de fer. Il nous importe quelque peu de savoir qui doit être le successeur de l'ex-ministre des chemins de fer. Qu'un Robitaille remplace un Robitaille, cela ne tire pas à conséquence; mais la question de savoir qui doit remplacer le député de Cumberland est d'une certaine importance. Maintenant, on nous promet quelques mesures qui tiennent presque toutes de la nature des amendements, — des mesures pour amender la loi relative aux assurances,

la loi du service civil, une mesure relative aux maladies contagieuses, une mesure relative à la police à cheval du Nord-Ouest.

Ces mesures nous sont indiquées comme étant quelques-uns des principaux sujets de législation pendant la session. Mais des deux côtés de la Chambre on constate — l'honorable député de Cornwall et Stormont a démontré qu'il l'avait constaté lui aussi, — que certaines mesures qui ont déjà été promises une ou deux fois, ne sont pas mentionnées. On ne nous promet aucune loi relative aux manufactures, bien que ce projet de loi, de même que le projet de loi relatif à la franchise électorale, aient orné les discours du Trône des années précédentes. Le bill des franchises électorales a survécu, mais dans le cas actuel on ne saurait dire qu'il s'agit d'un exemple de *survie du plus parfait* (*survival of the fittest*). Le bill concernant les manufactures a disparu évidemment pour toujours, ainsi que l'honorable député de Cornwall semble le croire. Il ne se trouve pas compris parmi les autres choses considérées comme ne valant pas la peine qu'on les mentionnât dans le discours du Trône, mais qui devront être présentées à titre de fruits spéciaux devant entrer dans la confection du plumpudding ministériel.

Pour ce qui est du Nord-Ouest, on ne lui promet rien de plus que le recensement. J'espérais qu'on nous promettait une mesure relative à la représentation des territoires du Nord-Ouest. Cette question a été discutée dans les deux branches de la législature à la dernière session. Mon honorable ami le député de Huron (M. Cameron) a présenté un bill à l'effet de pourvoir à la représentation des territoires, mais l'honorable ministre ne juge pas à propos de donner la représentation à ceux qui habitent ces territoires; en revanche il leur promet de faire leur dénombrement.

On ne nous dit rien de plus des grands projets en faveur desquels l'honorable ministre s'est déclaré dernièrement. Puisqu'un homme de sa position avait en exprimant ses vues préconisé l'importance de ces projets, nous avions quelque raison de nous attendre à ce qu'au moins il en fût question dans le discours du Trône. Mais il n'en est rien dit. Dans ces circonstances, je ne les discuterai pas, mais je ne saurais passer sous silence certaines assertions faites par l'honorable ministre relativement à ces projets. En cette circonstance il s'est permis certaines appréciations contre lesquelles je veux protester pour ma part. Pendant son séjour en Angleterre, en sa qualité de premier ministre du Canada, il aurait dû s'abstenir avec un soin tout particulier de toute allusion tendant à dénaturer les faits, au lieu de profiter déloyalement de sa position, comme je crois qu'il l'a fait, pour discréditer ses adversaires du Canada. D'après les journaux, voici ce qu'il aurait dit dans l'un de ses discours : —

Les libéraux-conservateurs canadiens sont ceux qui prêtent leurs inspirations en Angleterre, qui croient à la constitution anglaise, et qui suivent loyalement les précédents anglais. Ils ont pour adversaires le parti libéral, qui n'est pas composé des véritables libéraux. Je crois que la plupart d'entre eux sont aussi loyaux que n'importe quel conservateur. Ils désirent sincèrement le maintien de l'union qui par bonheur existe entre le Canada et la mère-patrie; mais ils ne s'inspirent pas en Angleterre. Notre pays est contigu à celui d'une grande nation, d'une population qui parle la même langue, et qui a avec nous des rapports de commerce et d'amitié, et en conséquence il est tout naturel que ses institutions offrent quelques attrait à une partie considérable de notre population.

Je soutiens que cette assertion était inexacte quant à ce qui concerne les opinions du parti libéral. Je soutiens que le parti libéral a une préférence raisonnable et bien arrêtée en faveur du système britannique que nous avons ici, comme étant plus flexible, comme pouvant faire triompher plus directement et plus efficacement la volonté nationale, que le système présidentiel qui existe de l'autre côté de la frontière. Je n'ai jamais entendu un homme représentant à quelque degré que ce fût le parti libéral ou un collègue électoral dans les intérêts de ce parti, exprimer une préférence quelconque en faveur du système présidentiel comparé à notre système parlementaire, et je soutiens que de la part de l'honorable ministre c'était faire un usage déloyal de la position qu'il occupait en Angleterre, que de faire une asser-